

*La Gazette de  
Germigny L'évêque*



*n° 46 Hlver 2020 / 2021*

*Vol de cigognes au dessus de Germigny.*



*Chères Germinoises, Chers Germinois,  
Mes Chers Administrés,*

Nous commençons l'année 2021 dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire. La campagne de vaccination nous donne toutefois l'espoir de pouvoir reprendre d'ici quelques mois une vie pratiquement normale.

Le centre de vaccination ouvert au colisée de Meaux à l'initiative notamment de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM) a rencontré un vif succès et je souhaite féliciter tous les intervenants pour cette belle initiative.

Nos vies sont aujourd'hui chamboulées et nous nous inquiétons tous dans l'avenir des incidences économiques, mais aussi psychologiques de cette crise sanitaire.

Prochainement, la commune va voter son compte administratif et son budget. Comme pour beaucoup d'entités, l'année 2020 aura entraîné une baisse de ses recettes et un supplément de charges lié notamment au protocole sanitaire.

Cette baisse est de l'ordre de 50 000 euros. Toutes les locations de salle ont été annulées. La fermeture de l'école et du centre de loisirs a eu pour conséquence un manque à gagner substantiel.

Conscients de l'incidence de la crise sanitaire sur nos finances, nous avons cherché à réduire au maximum nos dépenses.

Grâce à l'effort demandé à tous, nous conserverons un excédent de l'ordre de 100 000 euros qui nous permettra d'augmenter notre enveloppe destinée aux investissements.

Ce qui est difficile aussi, pour nous, élus, est de ne pas pouvoir vous rencontrer dans un cadre convivial et festif. Bien sûr, nous restons disponibles pour vous recevoir en Mairie et répondre à vos différentes interrogations mais ce n'est pas comparable. Nos manifestations sont annulées. Nos Associations très actives sur notre commune sont pratiquement à l'arrêt. Nous devons garder le moral et faire preuve de patience.

Malgré cette crise sanitaire et les difficultés pour se réunir, l'équipe Municipale est au travail, les réflexions s'engagent et le programme de travaux pour le mandat à venir commence à se dessiner.

Nous allons cette année nous attaquer à la Route de Rezel et au préau de l'école maternelle. Nous commençons aussi à réfléchir à la remise en état de l'ancienne salle des fêtes et à l'amélioration de l'éclairage publique. En ce qui concerne le projet de vidéo-protection, il est reporté à 2022 pour nous permettre de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Vous souhaitant une bonne lecture de la gazette,  
Et restant à votre écoute.  
Bien amicalement.

Votre Maire

*Aline MARIE - MELLARE*



# Mairie

7, allée de l'Eglise  
77910 Germigny-L'évêque  
tel: 01 64 33 01 89  
fax: 01 64 33 86 66

[mairie.germigny-leveque@wanadoo.fr](mailto:mairie.germigny-leveque@wanadoo.fr)



| Jours d'ouverture | Matin     | Après-midi  |
|-------------------|-----------|-------------|
| Lundi             | XXX       | 16h à 18h30 |
| Mercredi          | 9h à 12h  | XXX         |
| Vendredi          | XXX       | 16h à 18h30 |
| Samedi            | 10h à 12h | XXX         |

**Permanence de Madame le Maire**  
le mercredi et le samedi de 10h à 12h  
ou sur RDV le mercredi et le samedi de  
9h à 13h

**Dépôt des dossiers d'urbanisme**  
le mercredi et le samedi de 10h à 12h  
ou sur RDV le mercredi et le samedi de  
9h à 13h

**Reprise du ramassage des déchets verts  
le jeudi 1er Avril 2021.**

**Les sacs sont à déposer le mercredi soir.**

# Informations utiles

## Assistante sociale

Permanence : Maison Départementale des Solidarités de Meaux

Tel 01 64 36 42 00

## Passeport biométrique et carte d'identité

Sur RDV à la mairie de Meaux ou Lizy sur Ourcq

## Carte Imagin'R

La municipalité subventionne l'achat du forfait annuel à hauteur de 50 € pour les lycéens uniquement

## SACPA

Assistance animaux, pour tous les animaux errants : contacter la Mairie

## Cantine scolaire

Tarif : 3,80 € le repas - **Annulation au plus tard la veille à 9h30 - excepté samedi, dimanche et jours fériés - en écrivant à l'adresse mail [cantinegermignyleveque@gmail.com](mailto:cantinegermignyleveque@gmail.com)**

Le mois écoulé est payable en Mairie avant le 10 du mois suivant

## Accueil périscolaire (garderie)

de 7h00 à 8h30: forfait 2,50 €

de 16h30 à 18h : forfait 3,25 € avec goûter

de 18h à 19h : forfait + 1,75€

( soit 5€ de 16h30 à 19h)

réduction de 50% pour le 3ème enfant

## Etudes surveillées

de 16h30 à 18h : forfait 3,25 €

si garderie après études surveillées de 18h à 19h : forfait + 1,75€

réduction de 50% pour le 3ème enfant

## Centre de Loisirs : ouvert le mercredi sur deux créneaux horaires

### Le mercredi

De 7h30 à 19h00 avec repas : 18,80 €

De 7h30 à 12h00 : 8,50 €    7h30 à 14h00 (avec repas): 12,30€

De 14h à 19h sans repas : 8,50 €    12h à 19h (avec repas) : 12,30€

réduction de 50% pour le 3ème enfant

En période de vacances : journée complète 18,80 € : forfait semaine 65 €

réduction de 50% pour le 3ème enfant

## Location de barnums (réservé aux germinois)

Tarifs : barnum 3m x 6m 95 € , barum 3x3 60 €

location de tables et de chaises possible, s'adresser en mairie.

## Location de la salle des fêtes

Pour les germinois : en semaine 1 jour : 300 €, le week-end 500 € (caution de 1 500€)

Pour les non germinois : en semaine 1 jour : 600 €, le week-end 1000 € (caution 1500 €)

# Travaux

## Travaux réalisés

--> Dispositif anti-nomade: le double dos d'âne à l'entrée du foyer polyvalent a été finalisé par la société WIAM. Il est impératif de le franchir à faible vitesse.

Coût : 5 640€

--> Travaux sur la cantine: la porte de la cantine a du être remplacée pour un coût de 3279,62 €.

--> Travaux sur l'école: la porte de la verrière a été mise aux normes et sécurisée pour un coût de 903,89€ - différentes petites vitres fissurées seront remplacées pour un coût de 1077,79€.



## Projets

### ***Un préau pour les maternelles de l'école de la Pinède.***

Ce projet est en phase d'étude. L'architecte, Mme Brigitte Cordier, a été missionnée à cet effet.

Un levé topographique et une étude géologique ont été réalisés.

L'étude géologique a mis en évidence la nécessité de faire des fondations spéciales compte tenu de la mauvaise qualité du sol.

Pour aider au financement une demande de subvention au Fond.Equipement.Rural. sera déposée.

## Réhabilitation de la route de Rezel

C'est un projet important et nécessaire dans lequel la commune s'engage: artère importante dans notre village, longue de 2,8 km, la route de Rezel dessert les boucles de Marne, les Cent arpents et la Résidence du parc.

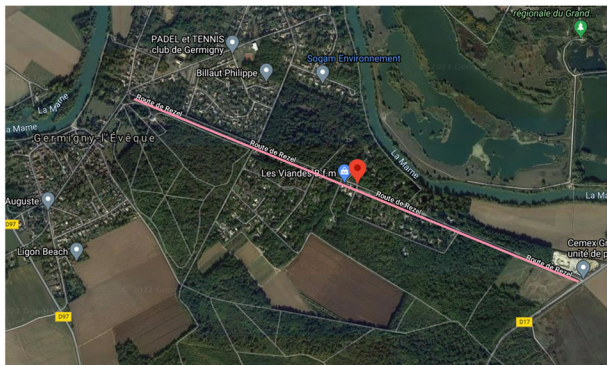
C'est la seconde entrée du village par la sablière.

La route s'est dégradée avec les années et une circulation plus intense. Les rives de chaussée souffrent du fait des accotements endommagés par l'étréitesse de la voie lors du croisement des véhicules.

Plusieurs entreprises de travaux publics ont été sollicitées afin d'établir des devis.

Nous espérons pouvoir mettre en état cette voie pour l'été.

Les travaux impacteront la circulation durant leur réalisation.



Route de Rezel: ligne rouge sur la photo.

# *Le centre de loisirs*

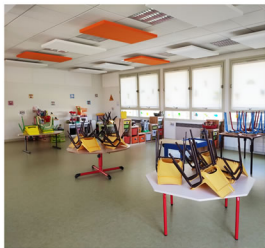
L'ancien logement de la directrice de l'école était utilisé avant comme centre de loisirs et garderie.

La population germinoise a changé de visage au cours de ces six dernières années grâce à l'installation de jeunes couples avec enfants sur la commune.

La demande d'inscriptions a été de plus en plus forte et il est devenu impérieux de créer un espace proprement dédié au centre de loisirs.

La construction de la nouvelle cantine nous a permis de réaffecter et de réhabiliter l'ancienne en un centre de loisirs à part entière. Nous avons pu ainsi augmenter la capacité d'accueil des enfants, répondre aux attentes des parents en proposant un cadre agréable et spacieux avec des aménagements adaptés aux repos, aux jeux ou bien aux travaux manuels.

L'ancien logement de la directrice quant à lui a été réaménagé et dédié à une salle pour les professeurs.





Le centre de loisirs accueille les enfants de la commune le mercredi, une semaine pendant les petites vacances scolaires et un mois pendant les vacances d'été.

Voici les différentes formules proposées avec les tarifs.

De 7h30 à 19h00 avec repas: 18,80 €

De 7h30 à 12h00 : 8,50 €    7h30 à 14h00 (avec repas): 12,30€

De 14h à 19h sans repas : 8,50 €    12h à 19h (avec repas) : 12,30€

réduction de 50% pour le 3ème enfant

En période de vacances : journée complète 18,80 € : forfait semaine 65 €

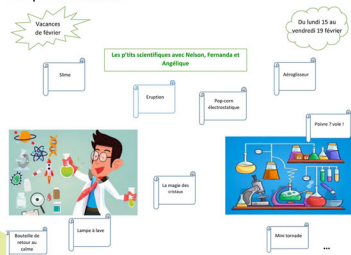
réduction de 50% pour le 3ème enfant

Modalités d'inscription:

Les dates d'ouverture du centre de loisirs sont indiquées un mois à l'avance via le Facebook de la commune et le panneau lumineux d'information. Vous pouvez aussi téléphoner en mairie pour les connaître. L'inscription se fait auprès de la directrice du centre Mme Sajat.

## Activités au centre de loisirs

La directrice et son équipe proposent aux enfants des programmes de loisirs créatifs et pédagogiques, sur des thématiques choisies. Durant ces dernières vacances d'hiver 2021 le centre a proposé une semaine d'activités découvertes scientifiques avec des ateliers d'expérimentation.



# Embellissement du village

La crise sanitaire que nous subissons nous a contraints à reporter toutes les manifestations que la commune organise traditionnellement: la Germinoise course nature, la soirée Beaujolais nouveau, l'arbre de Noël des enfants, les voeux du maire ainsi que le repas des Aînés.

Pour pouvoir offrir un peu de gaieté et de joliesse à notre village pendant les fêtes de fin d'années, nous avons décidé d'investir dans les décorations lumineuses. Elles ont été placées route de Rezel, devant la salle des fêtes allée des noyers, devant la Mairie.

Il était important d'apporter des touches de joie et un esprit de fête en ces temps difficiles pour tous.

Bénévoles, élus, agents techniques ont oeuvré pour décorer le village en y mettant leur savoir faire, leur temps et leur créativité pour le plaisir de tous les germinois.

Nous les remercions vivement.



Notre Gaston qui suivait toutes les manifestations de la commune n'est plus... Les forts coups de vents de décembre l'ont fait tomber et il s'est cassé.



Le restaurant scolaire et le centre de loisirs n'ont pas été en reste pour fêter Noël.



un rène du traîneau



creation de boules de neige  
au centre de loisirs



les bottes du Père Noël

## Les Germinions

Comme toutes les associations du village, les Germinions, très actifs pour proposer aux enfants de la commune des activités tout au long de l'année, n'ont pas pu cette année faire de ces fêtes un moment privilégié.

Pendant, une belle surprise attendait les enfants devant la salle des fêtes allée des noyers.

Le Père Noël avait confié à l'association les Germinions le soin de recueillir les lettres des petites et des petits germinois.

Et c'est dans cette magnifique boîte aux lettres, confectionnée par les Germinions, que les enfants ont déposé leurs messages et leurs courriers à destination du Père Noël. Un grand bravo pour cette très belle installation.



En bref...

## Du nouveau au marché de producteurs

Nous avons le plaisir d'accueillir un nouvel exposant au prochain marché de producteurs qui aura lieu le dimanche 21 mars place de la Palée. Monsieur Mognoli vous propose des produits charcutiers auvergnats : saucisses sèches, saucissons, noix de jambon, terrines...une production française.



### Et comme toujours....

Légumes, fruits, produits maraîchers, bières, pâtes sèches aromatisées et pâtes fraîches, confitures au chaudron, champagne et ratafia, viennoiseries et pains frais, jus d'hibiscus, sirop de sureau, pickles et cornichons au vinaigre, produits de la ruche et pain d'épices, spécialités malgaches et créoles, cave vigneronne.

Côté cosmétique et bien être: savons au miel, des baumes au beurre de karité bio ou à l'aloé vera, pastilles au propolis...

**Dates des marchés de producteurs au printemps et à l'été 2021.**

**Place de la Palée de 9h à 13h.**



## La propreté du village c'est l'affaire de tous !

La Commune entend relever le défi d'un cadre de vie de qualité et a besoin de l'aide de tous pour cela.

Halte aux détritux, déjections canines, dépôts sauvages.....

Si la commune a pour mission d'assurer la propreté de ses espaces publics, il appartient aussi à chacun de respecter son environnement en faisant preuve de civisme et en respectant certaines règles.

La Municipalité souhaite informer sur sa politique en matière de propreté urbaine et rappeler aux habitants les bons réflexes.

Pour relever le défi d'un village propre, les efforts des services communaux doivent s'accompagner d'une prise de conscience collective et d'un comportement responsable de chacun.

### Les moyens mis en œuvre par la Commune

Les agents de la Commune nettoient, ramassent, entretiennent, souvent on ne les voit pas et pourtant ils font un travail non négligeable pour maintenir les rues du village toujours plus accueillantes...

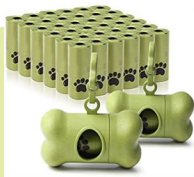
Nous avons depuis quelques années déjà sollicité le passage d'une balayeuse. La politique d'interdiction de l'emploi de produits phytosanitaires contraint les agents à désherber manuellement les trottoirs et caniveaux. La mise à disposition gratuite par la CAPM de la balayeuse nous aide grandement dans ce travail. Elle passe un mercredi par mois.

### Déjections canines:

Quoi de plus désagréable et quelle mauvaise image pour notre commune, de voir des déjections canines sur les trottoirs, voire carrément devant les portails !!

C'est à vous, propriétaires d'un chien, de ramasser les déjections de votre animal. Vous devez vous munir d'un morceau de papier ou d'un sachet lors de vos sorties...ayez le bon réflexe, pour le bien être de tous.

La commune est pourvue de poubelles à multiples endroits vous permettant de les jeter



## **Amélioration de l'habitat**

Notre commune voit sa population changer et de nouveaux habitants s'installent avec des projets de travaux d'isolation, de toiture, de ravalement, de chauffage.... mais savez-vous que vous pouvez obtenir de l'aide dans vos démarches, des conseils d'experts ainsi que des subventions\* ou des crédits d'impôts\* ?

\* (sous conditions de ressources)

Plusieurs organismes sont à votre disposition:

**L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)** vous accompagne dans vos projets privés.

Ce service de l'Etat vous permet d'obtenir des subventions pour vos travaux de rénovation ou de réhabilitation de votre habitat selon votre éligibilité.

Il existe de nombreux travaux vous permettant d'obtenir une aide financière de l'état ainsi que des conseils d'experts.

<https://www.anah.fr>

**Pays de Meaux - CAPM- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Besoin d'aide pour financer vos travaux ?

La Communauté du Pays de Meaux se mobilise pour l'amélioration de l'habitat, à travers une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) communautaire qui propose des aides financières, un appui administratif et des conseils techniques.

<https://www.agglo-paysdemeaux.fr/fr/cadre-de-vie/habitat/operation-programmee-damelioration-de-lhabitat-opah.html>

**SOLIHA Solidaires pour l'habitat**

C'est un acteur associatif pour l'amélioration de l'habitat. En le contactant vous trouverez une aide pour monter vos dossiers de travaux ou de demande d'aide.

649 Avenue de Bir Hakeim CS 20610, 77350 Le Mée-sur-Seine

01 64 09 12 72

<https://www.soliha.fr>

**ADEME Île de France**

L'ADEME Île-de-France lance sa campagne « Un air un poêle plus pur » pour inciter les franciliens à changer leur chauffage au bois en 2021. Le Fonds Air-Bois est un dispositif d'aides déployé par l'ADEME et la Région Île-de-France pour les particuliers propriétaires de leur logement résidant en Île-de-France.

# Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Meaux

Vous êtes propriétaire d'un logement  
**VOUS PRÉVOYEZ DES TRAVAUX ?**

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PAYS DE MEAUX**

**PEUT VOUS AIDER !**

**Bénéficiez de subventions\*  
et d'aides techniques !**

\*Sous condition de ressources pour les propriétaires occupants et de loyers pour les propriétaires bailleurs.

- ➔ Performance énergétique
- ➔ Maintien à domicile
- ➔ Lutte contre l'habitat indigne

**Renseignement :**

**SOLiHA77** au 01 72 83 40 73  
opah.paysdemeaux@soliha77.fr

**Permanence :**

Hôtel de Ville de Meaux, tous les  
mardis matins de 9H30 à 12H30

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Agence  
nationale  
de l'habitat  
Anah

**HABITER  
MIEUX!**  
Une aide de l'État pour  
un logement économe  
et écologique

Ministère de l'Égalité  
des Territoires  
et du Logement

Pays  
de  
**Meaux**  
Communauté d'agglomération

## Sécurité dans votre maison, quelles sont vos obligations?

Propriétaires de votre logement vous avez des obligations de sécurité à mettre en place ou en oeuvre.

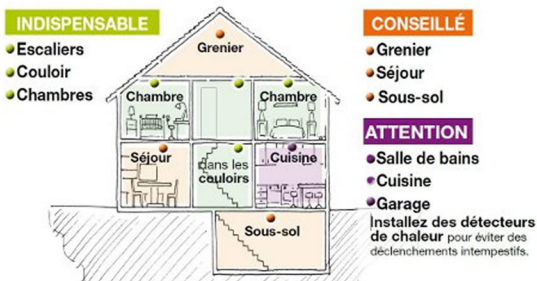
Des lois ou des articles de contrats d'assurance habitation vous indiquent les éléments ou les contrôles à effectuer chaque année dans votre logement.

Si vous ne respectez pas ces obligations et en cas de pannes, dégâts ou incendie, votre assurance pourrait ne pas couvrir les préjudices occasionnés.

Vous ne pourriez pas être indemnisés, pire si les dégâts sont préjudiciables pour votre voisinage ou la commune, vous en seriez responsables.

### Le détecteur de fumée quelles obligations en 2021?

Le détecteur de fumée, aussi appelé détecteur avertisseur autonome de fumée (Daaf), est un équipement essentiel dans la lutte contre les incendies domestiques. Ce dispositif de prévention réagit à la présence de fumée ou de particules de vapeur dans l'air, et émet un signal sonore pour permettre aux habitants de se mettre à l'abri et d'appeler les pompiers. Ce dispositif est obligatoire depuis le 9 mars 2010.



Que vous soyez propriétaire ou locataire, vous devez informer votre compagnie d'assurance de l'installation d'un détecteur de fumée dans votre logement. Pour cela, il vous suffit de remettre à votre assureur une attestation de détecteur de fumée. Vous pouvez y joindre une copie de la facture d'achat du matériel si vous le souhaitez, seulement quelques assureurs l'exigent..



## **Ramontage de cheminée**

Au-delà des risques d'incendie et d'intoxication engendrés par un conduit de cheminée mal entretenu, il existe une obligation légale d'entretien à respecter afin que l'assurance habitation prenne en charge la totalité des dommages engendrés par un éventuel sinistre.

L'obligation légale de ramontage des conduits de cheminée est définie par les règlements sanitaires départementaux, édités par les préfetures. Ces règlements sanitaires sont consultables auprès des préfetures (le plus souvent sur leur site web). Vous pouvez visualiser un exemple-type de règlement sanitaire sur le site Legifrance.

Selon les départements, ce règlement sanitaire impose l'obligation de ramoner une ou deux fois par an les conduits de fumée (dont une fois pendant la période d'utilisation)

À savoir : le défaut d'entretien des conduits de cheminée constitue une contravention sanctionnée par une amende de troisième classe (jusqu'à 450 €).

Quels risques en cas de non respect de cette obligation ?

Lorsque cela est précisé dans les conditions générales du contrat, l'assureur habitation peut imposer une franchise supplémentaire sur le versement de l'indemnité après un sinistre causé, partiellement ou totalement, par l'absence d'entretien d'un conduit de cheminée.

Cette franchise peut représenter un pourcentage du montant de l'indemnité (ex : 20 % de l'indemnité versée) ou une somme fixe (ex : 2 000 €).

## **Chaudières et obligation d'entretien**

Entretien des équipements de chauffage : quelles sont les règles ?

Une chaudière au fioul, gaz, bois, charbon ou multicom bustible dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts doit faire l'objet d'un entretien annuel. L'obligation d'entretien concerne aussi une pompe à chaleur et appareil de chauffage avec ventilation. L'entretien doit être fait par un chauffagiste. En l'absence d'entretien, le bailleur peut retenir le montant de l'entretien sur le dépôt de garantie. L'assureur peut refuser d'indemniser en cas de sinistre.

L'entretien des équipements de chauffage vise à éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Ce gaz est invisible et inodore. Il provoque des maux de tête, des nausées et des vertiges et peut être mortel. Il est causé par un équipement mal entretenu associé à une mauvaise aération du logement.

A savoir : en cas de soupçon d'intoxication, il faut aérer votre logement, arrêter les appareils à combustion et appeler les secours.

## Patrimoine de Germigny L'évêque

### « La maison de plaisance du Baron Ménager »

Ouvertures pour visite été 2021

Si vous souhaitez visiter les terrasses de la maison de plaisance du Baron Ménager voici les jours d'ouverture pour les mois de juillet et d'août 2021.

Pour réserver vous pouvez nous joindre au 06 79 14 70 86 ou au 06 08 21 06 08  
Ou sonner à la cloche aux jours et horaires d'ouverture.

Entrée payante : 5€ / personne

Groupe de 10 personnes : 3€ / personne

Gratuité pour les enfants de moins de 16 ans.

Horaires :

Lundi et dimanche : 13h à 19h

Mardi, mercredi, jeudi : 10h à 16h

Vendredi et samedi : 9h à 15h



# JUILLET 2021

| DIMANCHE | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
|          |       |       |          | 1     | 2        | 3      |
| 4        | 5     | 6     | 7        | 8     | 9        | 10     |
| 11       | 12    | 13    | 14       | 15    | 16       | 17     |
| 18       | 19    | 20    | 21       | 22    | 23       | 24     |
| 25       | 26    | 27    | 28       | 29    | 30       | 31     |

# AOÛT 2021

| DIMANCHE | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| 1        | 2     | 3     | 4        | 5     | 6        | 7      |
| 8        | 9     | 10    | 11       | 12    | 13       | 14     |
| 15       | 16    | 17    | 18       | 19    | 20       | 21     |
| 22       | 23    | 24    | 25       | 26    | 27       | 28     |
| 29       | 30    | 31    |          |       |          |        |

en vert les jours d'ouverture

*R*esponsable de la publication : Mme Aline Marie-Mellaré

*C*onception et réalisation : Commission communication

*R*édaction : Céline Danet, Josiane Rispincelle, Danièle Zoetelmek

*T*irage : 610 exemplaires



Pour vous informer

<http://germignyleveque.fr/>

<https://www.facebook.com/mairie.germignyleveque>  
application mobile Germigny L'évêque sur playstore

Panneau d'information lumineux

[https://www.pinterest.fr/germignyleveque/\\_saved/](https://www.pinterest.fr/germignyleveque/_saved/)



Pour lire les QR code ou flash code, téléchargez une application gratuite sur votre mobile comme par exemple  
<http://www.flashcode.fr/>